

Plan d'études
Bachelor DAES IFrançais Langue Étrangère (FLE)
50 crédits ECTS
2021**1. Bases légales**

Le présent plan d'études s'appuie sur le règlement du 14 juin 2007 pour l'obtention du titre de « Bachelor of Arts pour la formation scientifique dans les branches enseignables au degré secondaire I » à la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg, et sur le règlement du 8 mars 2018 pour l'obtention du bachelor et du master à la Faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Fribourg

2. Description du programme**2.1 Description générale du programme**

Le programme de bachelor en Français langue étrangère (FLE) offre une formation théorique et pratique à l'enseignement du français langue étrangère au niveau secondaire I. Il correspond à la formation disciplinaire et scientifique pour l'enseignement du français langue étrangère (DAES I).

Le programme de bachelor en FLE de l'Université de Fribourg est ancré dans une approche plurilingue à plusieurs niveaux: de par le contexte plurilingue caractéristique de la ville de Fribourg, le placement des études en FLE dans le département «Plurilinguisme et didactique des langues étrangères» ainsi que par ses liens avec les recherches effectuées à l'Institut de plurilinguisme.

A noter que ce programme de bachelor FLE est considéré comme équivalent aux modules «Formation d'adultes», «Didactique des langues étrangères et secondes», « Migration et interculturalité » de la Certification « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration ».

Voir: https://www.fide-info.ch/doc/06_Qualifizierung/fideFR06_GuideCertification.pdf

2.2 Structure générale du programme

Le plan d'études comprend deux variantes : la variante A pour les étudiant-e-s non natifs/natives et la variante B pour les étudiant-e-s natifs/natives. Est considéré-e comme natif/ve tout-e étudiant-e ayant effectué la scolarité principalement en français. Le choix de la variante du plan d'études est validé par le ou la conseillère aux études.

Le programme d'études comprend quatre modules qui ciblent les savoirs constitutifs du FLE.

3. Objectifs de formation

L'offre de cours et de séminaires a pour objectif de doter les étudiant-e-s de connaissances scientifiques fondamentales dans l'enseignement et l'apprentissage du français langue étrangère. Concrètement, il permet aux étudiant-e-s d'approfondir leurs connaissances du français au niveau linguistique, didactique, culturel et interculturel et de se spécialiser dans son enseignement à un public allophone en tant que français langue étrangère. Les cours de langue de la variante A du plan d'études permettent en outre aux étudiant-e-s non natifs/natives d'atteindre le niveau C1 de langue du Cadre européen commun de référence requis par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique pour enseigner dans les écoles secondaires suisses.

4. Début des études

Ce programme peut être débuté au semestre d'automne ou de printemps. Il est toutefois conseillé de commencer au semestre d'automne.

5. Langue d'études

Langue d'études : Français. Au début des études le niveau minimal de français des étudiant-e-s non natifs/non natives exigé est le niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Le diplôme de maturité suisse est considéré comme attestant le niveau B2. Pour les étudiant-e-s présentant un diplôme étranger, le ou la conseillère aux études décidera sur dossier en se basant sur les directives du 2 décembre 2019 relatives à la preuve de compétences linguistiques suffisantes pour l'admission à l'Université de Fribourg <https://www3.unifr.ch/apps/legal/fr/document/1255127>

6. Organisation générale

Bachelor of Arts pour les branches du secondaire I : Français langue étrangère à 50 crédits ECTS		
Le programme d'études comprend quatre modules obligatoires à 9, 12, 14 ou 15 ECTS.		
1	Pratiques de langue (P) <ul style="list-style-type: none">Plan A non natifs/nativesPlan B natifs/natives	14 ECTS 15 ECTS
2	Linguistique appliquée (L) <ul style="list-style-type: none">Plan A non natifs/nativesPlan B natifs/natives	9 ECTS 14 ECTS
3	Didactique (D) <ul style="list-style-type: none">Plan A non natifs/nativesPlan B natifs/natives	12 ECTS 12 ECTS
4	Interculturel et Littérature (I) <ul style="list-style-type: none">Plan A non natifs/nativesPlan B natifs/natives	15 ECTS 9 ECTS

7. Description des modules

7.1 Variante A. Non natifs/non natives

Module 1 : Pratiques de langue Variante A non natifs/non natives	14 ECTS
<p><i>Cours de langue</i> Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise renforcée du français au niveau C1 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans les compétences productives et C1+ dans les compétences réceptives • Compétence de production langagière en situation didactique • Compétence de communication en contexte interculturel / pluriculturel • Capacité à évaluer ses propres compétences linguistiques <p><i>Stage linguistique</i> Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Application des connaissances acquises dans le module « Interculturel ». • Observation et réflexion sur les expériences faites dans des situations d'apprentissage et de contact de langues. • Perfectionnement du français et approfondissement des connaissances acquises dans le module « Pratiques de langue ». <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Séjour d'une durée de trois mois dans une région francophone. Sur demande justifiée le ou la conseillère aux études peut reconnaître des stages antérieurs ou accorder une réduction de la durée de stage. Voir le document « Stage » sur le site « Downloads » du département. • Forme : La forme du stage doit être agréée par le ou la conseillère aux études et fait l'objet d'un contrat écrit (activités professionnelles, activités académiques, cours de langue, etc.). • Validation : a) Attestation du stage sur présentation de documents appropriés à la forme du séjour : certificat d'école de langue ; attestation d'emploi ou de logement, etc. b) Brève description du stage dans le formulaire « Stage linguistique BA-SI » à télécharger du site « Downloads » du département. <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des unités d'enseignement notées qui constituent ce module. Le stage n'est pas noté mais validé sur attestation.</p> <p>Examen de langue : L'examen de langue est intégré dans les deux cours obligatoires suivants: Compétences orales B2-C1 et Compétences écrites C1. Il est réussi si chacune des évaluations de ces deux cours est réussie. Le résultat est saisi par la validation des deux cours et ne donne pas d'attestation ni de crédits à part.</p>	
Pratiques de langue – compétences écrites B2 2 heures. Semestre d'automne Évaluation notée. Contrôle continu	3
Pratiques de langue – Grammaire B2-C1 2 heures. Semestre d'automne	3

Évaluation notée. Contrôle continu	
Pratiques de langue – compétences écrites C1 2 heures. Semestre de printemps Évaluation notée. Contrôle continu et examen écrit (niveau C1)	3
Pratiques de langue – compétences orales B2-C1 2 heures. Semestre de printemps Évaluation notée. Contrôle continu et examen oral (niveau C1)	3
Stage linguistique Validation sans note	2

Module 2 : Linguistique appliquée Variante A non natifs/non natives	9 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des notions de base, des courants et des outils méthodologiques de la linguistique • Connaissance du système linguistique (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, lexicologie, sémantique, pragmatique) • Capacité à réfléchir sur la langue et développement de compétences métalinguistiques • Capacité à exploiter les concepts en linguistique dans le contexte de l'apprentissage et de l'enseignement du français langue étrangère et seconde • Capacité à évaluer les productions des apprenant-e-s dans la langue cible <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des trois unités d'enseignement qui constituent ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Linguistique appliquée Évaluation notée	3
Séminaire 1 : Linguistique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Linguistique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3

Module 3 : Didactique Variante A non natifs/non natives	12 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des courants et des outils méthodologiques de la didactique des langues étrangères et secondes • Connaissance des théories de l'apprentissage du français langue étrangère et seconde • Capacité à planifier, à réaliser et à évaluer l'enseignement des langues étrangères • Capacité à adapter l'enseignement au public cible • Connaissance des curricula en FLE et capacité à les analyser • Capacité à analyser et à évaluer les méthodes et moyens d'enseignement 	

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des outils d'évaluation et capacité à évaluer des productions langagières <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des quatre unités d'enseignement qui constituent ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Didactique du FLE Évaluation notée	3
Séminaire obligatoire : Didactique Français langue étrangère bachelor (sous la responsabilité du CERF) Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Didactique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 3 : Didactique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3

Module 4 : Interculturel et Littérature Variante A non natifs/non natives	15 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des concepts de culture et d'interculturel et de leurs enjeux pour l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères et secondes • Connaissance dans le domaine de l'histoire, de la littérature et de l'art des espaces francophones • Connaissance des enjeux de la mobilité sur les plans linguistique, social et culturel • Capacité à réfléchir à l'émergence de pratiques culturelles et de représentations linguistiques et sociales • Capacité à réfléchir aux dimensions interculturelles en classe de langue • Formation aux pratiques réflexives et à leur mise en œuvre en classe de langue <p>Évaluation du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des quatre unités d'enseignement qui constituent ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Culture et interculturel Évaluation notée	3
Séminaire 1 : Culture et Interculturel. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Littérature. Selon l'offre semestrielle	3
Travail de séminaire portant sur la thématique d'un des modules suivants : linguistique, didactique ou interculturel Travail écrit de 15-20 pages selon les « Consignes pour les travaux de séminaire » disponible sous « Downloads » sur le site du département. La structure et le contenu du travail ainsi que la date de reddition sont déterminés en accord avec l'enseignant-e qui accompagne le travail. Évaluation notée selon les conditions d'un travail écrit noté (voir 8. Modalités d'évaluation).	6

7.2 Variante B. Natifs/natives

Module 1 : Pratiques de langue Variante B natifs/natives	15 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacité à réfléchir sur ses propres processus d'apprentissage (expérience langue débutant et Tandem) • Capacité à évaluer ses propres compétences linguistiques <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième de la note du rapport sur les deux apprentissages et du séminaire</p>	
<p>Apprentissage débutant d'une langue étrangère</p> <p>L'étudiant-e doit apprendre une langue non romane au niveau A1 pendant un semestre à raison de deux heures hebdomadaires. Le cours de langue peut être suivi à l'université de Fribourg ou dans une autre institution d'enseignement de langues. L'apprentissage sera documenté par une attestation de présence. Une éventuelle note du cours de langue ne sera prise en compte dans l'évaluation du module.</p>	3
<p>Apprentissage en Tandem d'une langue étrangère</p> <p>L'étudiant-e doit effectuer un apprentissage en Tandem d'une langue étrangère où il ou elle aura idéalement le niveau B1 à C1. L'étudiant-e peut s'inscrire à UniTandem au Centre de langues de l'Université de Fribourg ou organiser le Tandem de manière autonome. Le nombre d'heures doit correspondre au minimum à deux heures hebdomadaires pendant un semestre, soit à 28 heures. Le Tandem sera attesté par une déclaration sur l'honneur ajoutée au rapport sur l'apprentissage.</p>	3
<p>Rapport sur l'apprentissage débutant et sur l'apprentissage en Tandem</p> <p>Pour faire valider l'apprentissage débutant et l'apprentissage en Tandem l'étudiant-e doit rédiger un rapport commenté de 8 pages. Le rapport contiendra la description de chaque apprentissage ainsi qu'une réflexion portant sur les processus impliqués dans les deux expériences d'apprentissage.</p> <p>Évaluation notée Le rapport porte sur les deux unités d'enseignement précédentes (1. Apprentissage débutant ; 2. Apprentissage en Tandem) et il est noté.</p>	3
<p>Travail de séminaire portant sur la thématique d'un des modules suivants : linguistique, didactique ou interculturel</p> <p>Travail écrit de 15-20 pages selon les « Consignes pour les travaux de séminaire » disponible sous « Downloads » sur le site du département. La structure et le contenu du travail ainsi que la date de reddition sont déterminés en accord avec l'enseignant-e qui accompagne le travail.</p> <p>Évaluation notée selon les conditions d'un travail écrit noté (voir 8. Modalités d'évaluation).</p>	6

Module 2 : Linguistique appliquée Variante B natifs/natives	14 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des notions de base, des courants et des outils méthodologiques de la linguistique • Connaissance du système linguistique (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, lexicologie, sémantique, pragmatique) • Capacité à réfléchir sur la langue et développement de compétences métalinguistiques • Capacité à exploiter les concepts en linguistique dans le contexte de l'apprentissage et de l'enseignement du français langue étrangère et seconde • Capacité à évaluer les productions des apprenant-e-s dans la langue cible <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième des quatre unités d'enseignement notées de ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Linguistique appliquée Évaluation notée	3
Séminaire 1 : Linguistique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Linguistique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 3 : Linguistique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
<p>Fiche de grammaire</p> <p>Document écrit de 3-4 pages. Présenter un point de grammaire à un public spécifique à déterminer (type, niveau de langue, etc.). Le document contiendra des explications, des exercices et/ou des tests ainsi qu'un commentaire critique.</p> <p>Validation sans note</p>	2

Module 3 : Didactique Variante B natifs/natives	12 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des courants et des outils méthodologiques de la didactique des langues étrangères et secondes • Connaissance des théories de l'apprentissage du français langue étrangère et seconde • Capacité à planifier, à réaliser et à évaluer l'enseignement des langues étrangères • Capacité à adapter l'enseignement au public cible • Connaissance des curricula en FLE et capacité à les analyser • Capacité à analyser et à évaluer les méthodes et moyens d'enseignement 	

<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des outils d'évaluation et capacité à évaluer des productions langagières <p>Évaluation du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des quatre unités d'enseignement qui constituent ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Didactique du FLE Évaluation notée	3
Séminaire obligatoire : Didactique Français langue étrangère bachelor (sous la responsabilité du CERF) Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Didactique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 3 : Didactique. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3

Module 4 : Interculturel et Littérature Variante B natifs/natives	9 ECTS
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des concepts de culture et d'interculturel et de leurs enjeux pour l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères et secondes • Connaissance dans le domaine de l'histoire, de la littérature et de l'art des espaces francophones • Connaissance des enjeux de la mobilité sur les plans linguistique, social et culturel • Capacité à réfléchir à l'émergence de pratiques culturelles et de représentations linguistiques et sociales • Capacité à réfléchir aux dimensions interculturelles en classe de langue • Formation aux pratiques réflexives et à leur mise en œuvre en classe de langue <p>Note du module : Moyenne arrondie au dixième des notes des trois unités d'enseignement qui constituent ce module</p>	
Cours magistral obligatoire : Culture et interculturel Évaluation notée	3
Séminaire 1 : Culture et Interculturel. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3
Séminaire 2 : Littérature. Selon l'offre semestrielle Évaluation notée	3

8. Modalités d'évaluation

a. Modalités générales d'évaluation

Les cours magistraux sont évalués par un examen écrit de maximum 2 heures à la fin du semestre. Pour les séminaires les modalités d'évaluation suivantes sont utilisées : contrôle continu avec ou sans examen (écrit ou oral), examen écrit, examen oral, travail et exposé. La

modalité précise d'évaluation de chaque séminaire proposé selon l'offre semestrielle est indiquée dans le programme des cours.

Les travaux écrits notés (travail de séminaire et rapports) doivent être rendus à la date convenue avec l'enseignant-e qui accompagne le travail en question. En cas d'évaluation insuffisante le travail doit être revu sur la base des commentaires de l'enseignant-e et rendu une deuxième fois à une date convenue avec l'enseignant-e.

b. Échec définitif

Conformément au règlement d'études de la Faculté des lettres et des sciences humaines, les évaluations insuffisantes peuvent être répétées une fois. Les séminaires à choix non réussis après la deuxième tentative peuvent être remplacés dans les limites de l'offre du module. Par contre il n'est pas possible de compenser une ou plusieurs notes insuffisantes avec des notes appartenant au même module.

A la suite de deux évaluations insuffisantes dans une unité d'enseignement obligatoire non remplaçable, l'étudiant-e est en échec définitif et ne pourra poursuivre ses études dans les programmes bachelor et master FLE.

c. Note finale

La note finale correspond à la moyenne des notes des quatre modules

9. Entrée en vigueur et mesures transitoires

Ce plan d'études entre en vigueur au semestre d'automne 2021. Les étudiant-e-s ayant commencé leurs études selon l'ancien plan d'études pourront les terminer avec cet ancien plan d'études jusqu'au semestre de printemps 2024. Ils ont toutefois la possibilité de basculer dans le nouveau plan d'études sur demande et le seront automatiquement à partir du semestre d'automne 2024